

MÉMOIRE

Projet : RABASKA

Mémoire

préparé en collaboration avec :

M. Claude Morin
D.G. & commissaire industriel
Conseil Économique de Beauce

Ville de Saint-Georges
20 décembre 2006





Ville de Saint-Georges, le 20 décembre 2006

**Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement**

Madame Josée Primeau
Projet RABASKA
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Qc) G1R 6A6

Objet : Mémoire du Conseil Économique de Beauce / Projet RABASKA

Chère madame,

Voici, par la présente, le mémoire que nous déposons dans le cadre du projet RABASKA.

À la lecture de celui-ci, vous serez en mesure de constater notre intérêt et préoccupations à ce que, ce projet se réalise dans les meilleurs délais possible.

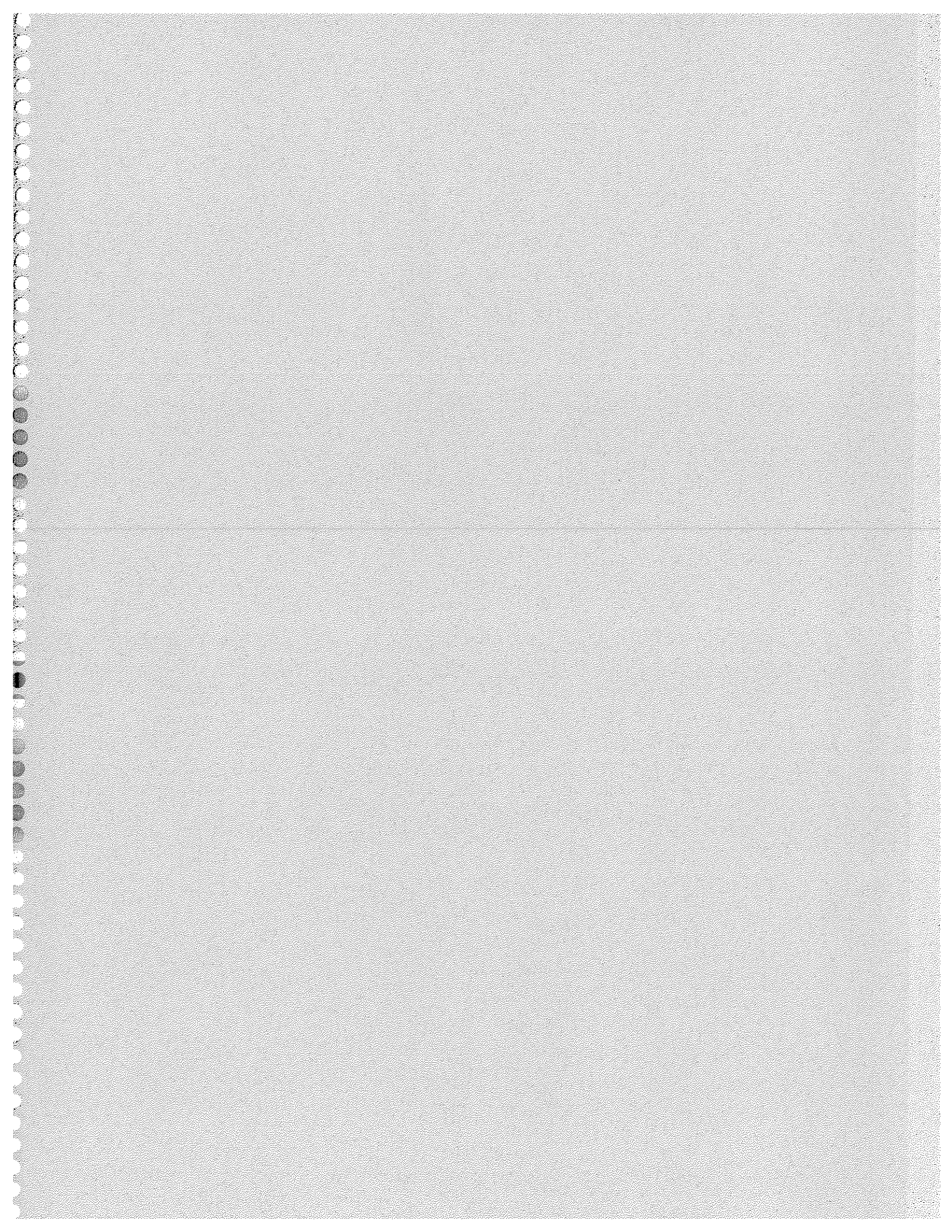
Vous trouverez les éléments qui appuient notre demande. Nous vous souhaitons bonne lecture. À noter, s'il vous plaît, que nous ne sollicitons pas de présentation verbale de celui-ci.

Veillez recevoir, chère madame, l'expression de nos sentiments les plus distingués.


Guillaume Jacques
Président CEB


Claude Morin
D.G. & commissaire industriel

c. c. : Mme Diane Leblanc / députée de Beauce Sud à l'Assemblée Nationale
M. Maxime Bernier / ministre et député de Beauce à la Chambre
des communes



Ville de Saint-Georges, le 20 décembre 2006

Titre du projet

Implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes.

Présentation de l'organisation

Le Conseil Économique de Beauce (CEB) est un commissariat industriel regroupant 250 membres provenant du milieu des affaires. Formé en 1975, la mission est : "Collaborer au succès des entrepreneurs en facilitant le démarrage, l'expansion industrielle et la continuité des entreprises de Beauce-Sartigan par des actions concrètes stimulant l'entrepreneurship Beauceron."

Notre territoire regroupe 16 municipalités. La plus importante desservie par le réseau de distribution de gaz métropolitain est la ville de Saint-Georges. Notre MRC compte 250 entreprises manufacturières employant plus de 10,000 personnes.

Brève explication de l'intérêt

Le conseil d'administration du CEB est composé majoritairement de chefs d'entreprises et adhèrent aux principes de développement durable. Ils sont aussi toutefois conscients que le secteur manufacturier québécois dont la Beauce, n'est plus à l'abri des effets néfastes de la globalisation des marchés.

Depuis 2001, nos entrepreneurs de la MRC Beauce Sartigan n'ont pas échappés au ralentissement de l'économie qui s'installe lentement depuis 5 ans. Ralentissement causé par plusieurs éléments de l'environnement externe qu'ils ne peuvent contrôler. Pensons, entre autres, à la fluctuation importante et rapide de notre devise alors que près de 50 % de nos entreprises sont présentes à l'exportation; l'arrivée massive des produits asiatiques; l'augmentation des coûts de l'énergie; la crise du bois d'œuvre; le manque de main-d'œuvre; le vieillissement de la population pour en citer quelques-uns.

Les conséquences sont telles que :

- La valeur des livraisons (chiffres d'affaires),
- Le nombre d'emplois directs dans les entreprises manufacturières,
- Les investissements en immobilisation (équipements et bâtisses),
- La présence à l'exportation

ont tous connu une baisse chez nous depuis cette période. La situation économique de la MRC en ce qui a trait à ses industries plafonne et que le haut historique de 2001 n'a jamais pu être rejoint.

Ainsi, en lien avec la mission décrite, nos administrateurs sont très soucieux que tout soit mis en œuvre un projet Québécois d'envergure comme celui de Rabaska pour assurer la croissance de la région Chaudière Appalaches, la prospérité de nos entreprises, la création d'emplois et l'amélioration de la richesse individuelle.

Nos préoccupations au projet

Nous anticipons que le promoteur tiendra compte des iniquités fiscales qui existent entre les régions du Québec et que les contrats ne seront pas tous globalement dirigés vers les régions dites ressources au détriment des régions centrales tel Chaudière-Appalaches, Québec, etc.

Nonobstant les intérêts économiques d'un tel projet, nous insistons pour que l'ensemble des instances gouvernementales qui se penchent actuellement sur chacun des aspects de ce projet veillent à ce que soit assurées la sécurité de nos gens et de la préservation de notre environnement : BAPE, Régie de l'Énergie, Office national de l'énergie, Agence canadienne d'évaluation environnementale, Pêches et Océans Canada, Garde côtière canadienne, etc.

Suggestions et commentaires pour améliorer le projet

Dans la mesure où le promoteur a tout mis en œuvre pour atténuer les impacts environnemental, visuel, humain, etc. de son projet en adoptant notamment les mesures suivantes :

- Choix d'un emplacement reculé par rapport au fleuve et à la route 132
- Réservoirs de GNL plus larges et moins hauts de 10 m
- Abaissement de la base des réservoirs de 10 m
- Construction de talus de 12 m
- Reboisement : des talus (14 800 arbres), le long du chemin d'accès, près de la route 132
- Enfouissement des conduites cryogéniques
- Tunnel sous la route 132
- Conception de l'éclairage (hauteur limitée des lampadaires, ...)
- Plan de mesures de compensation pour propriétés voisines du terminal dans un rayon de 1,5 km
- Protection de la valeur des propriétés

- Protection contre une augmentation des primes d'assurance
- Frais de déménagement, au besoin
- Remise en culture des terres non requises par le projet
- Négociation de gré à gré pour les terrains requis par le terminal

Position quant à l'autorisation ou non du projet

Dans l'esprit du respect des suggestions et commentaires pour améliorer le projet émis au point précédant les administrateurs du Conseil économique de Beauce encourage le BAPE à recommander la réalisation du projet Rabaska.

En guise de conclusion, la vitalité de notre tissu économique, celui de la région et de l'ensemble du Québec passe par la concrétisation de projets d'infrastructures d'importance en retombées économiques comme Rabaska.

Merci de votre lecture